



Image: gaborbasch/iStock

# L'ÉLIMINATION DES MARIAGES D'ENFANTS EN AFRIQUE DE L'EST ET AUSTRALE : UNE APPROCHE MULTISECTORIELLE DE L'ÉLIMINATION DES MARIAGES D'ENFANTS

Décembre 2023





Photo: Shelagh Murphy/pexels

## TABLE DES MATIÈRES

Historique	3
L'approche multisectorielle	4
Le rôle des parlementaires	11
Difficultés	14
Recommandations	15

### REMERCIEMENTS

La présente étude a été commanditée par le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et australe (ESARO) du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), en partenariat avec Equality Now. Le rapport a été rédigé par Susan Mutambasere, consultante auprès d'Equality Now. Meron Negussie et Jyoti Tewari de l'ESARO du FNUAP ont contribué à l'assurance qualité de l'étude. Le FNUAP souhaite remercier Caroline Lagat, Divya Srinivasan, Sally Ncube, Faiza Mohamed et Judy Gitau d'Equality Now pour leur contribution au document d'information.

Citation recommandée pour ce rapport : ESARO du FNUAP et Equality Now, 2023. L'élimination des mariages d'enfants en Afrique de l'Est et australe : une approche multisectorielle, ESARO du FNUAP.

### À PROPOS D'EQUALITY NOW

Fondée en 1992, Equality Now est une organisation internationale de défense des droits humains qui oeuvre pour la protection et la promotion des droits des femmes et des filles à travers le monde. Nos campagnes se focalisent sur quatre domaines d'activité : parvenir à l'égalité juridique, mettre fin aux violences sexuelles, mettre fin aux pratiques néfastes et mettre fin à la traite à des fins sexuelles, avec une focalisation transversale sur les besoins spécifiques des adolescentes. Equality Now associe l'activisme de terrain au plaidoyer juridique international, régional et national afin d'obtenir des changements juridiques et systémiques en faveur de toutes les femmes et les filles, et veille à ce que les gouvernements promulguent des lois et mettent en place des politiques qui défendent leurs droits et à ce qu'ils les fassent respecter. Equality Now est une organisation internationale dont les partenaires et les membres sont disséminés à l'échelle mondiale. Les plus de 80 membres de notre équipe sont répartis aux quatre coins du monde, notamment à Beyrouth, à Londres, à Genève, à San Jose, à New York, à Nairobi, à Tbilissi et à Washington D.C.

# HISTORIQUE

En Afrique de l'Est et australe, la lutte pour mettre fin aux mariages d'enfants se poursuit. Les recherches déjà effectuées par le Bureau pour l'Afrique de l'Est et australe (l'ESARO du FNUAP), le Forum parlementaire de la SADC et Equality Now font état de plusieurs problèmes relatifs au cadre juridique des mariages d'enfants dans la majorité des pays d'Afrique australe,<sup>1</sup> de lacunes dans la transposition de la Loi type de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur l'éradication des mariages d'enfants et la protection des enfants déjà mariés (la Loi type de la SADC)<sup>2</sup>, ainsi que de difficultés à mettre en œuvre la Loi type de la SADC et les législations nationales en Afrique de l'Est et australe.<sup>3</sup>

Ces recherches indiquent que quelques progrès ont été accomplis en matière de réformes juridiques dans les 16 États membres de la SADC en vue d'éliminer les mariages d'enfants.<sup>4</sup> Cependant, seuls quarante pour cent des pays de la sous-région (six pays, à savoir la République démocratique du Congo, le Malawi, Maurice, le Mozambique, les Seychelles et le Zimbabwe) ont fixé l'âge minimum du mariage à 18 ans pour les garçons et les filles, sans aucune exception. Si elles sont correctement appliquées, ces lois peuvent réduire de manière significative la fréquence des mariages d'enfants dans ces pays.

Des éléments indiquent également que certains pays de la région de la SADC ont explicitement ou implicitement commencé à transposer la Loi type de la SADC dans leur droit interne. Exemple de bonne pratique, le Mozambique a adopté la *Loi 19/2019 sur la prévention et la lutte contre les*

*unions précoces*. Cette loi mentionne expressément qu'elle s'inspire de la Loi type de la SADC. Le Zimbabwe dispose désormais lui aussi d'un régime juridique harmonisé ancré dans la Constitution et d'une Loi sur le mariage révisée datant de 2022, qui élimine sans équivoque les mariages d'enfants. Ces deux pays et d'autres (le Malawi et la Zambie) sont également occupés à mettre en œuvre des stratégies nationales qui contiennent des programmes d'élimination des mariages d'enfants.<sup>5</sup> Malgré ces progrès encourageants, des difficultés subsistent dans la mise en œuvre de ces lois. Ainsi, on peut notamment citer la persistance de la pauvreté dans ces pays comme moteur des mariages d'enfants, le manque d'harmonisation des lois au sein des pays, qui se traduit par des dispositions contradictoires sur la même question, le manque de sensibilisation au contenu des lois, ainsi que certaines normes culturelles et religieuses profondément ancrées, qui sapent les lois et perpétuent le mariage des enfants.<sup>6</sup>

Compte tenu de ce contexte, il est capital de disposer de stratégies durables pour s'attaquer au problème des mariages d'enfants dans ces deux sous-régions. La présente publication propose une approche multisectorielle pour régler cette question. Si l'utilisation d'approches multisectorielles pour lutter contre les mariages d'enfants en Afrique de l'Est et australe n'est pas une idée nouvelle, la plupart des stratégies citées ici à titre de référence ont adopté une vue d'ensemble de l'approche et démontré ses principes et stratégies clés. Cette publication se concentre sur deux parties prenantes importantes de l'approche multisectorielle : les parlementaires, dans leur rôle de suivi et de contrôle, et les organisations de la société civile, dans leur rôle central de renforcement de la programmation axée sur les personnes pour mettre fin aux mariages d'enfants. Le rapport présentera donc l'approche multisectorielle dans le contexte des mariages d'enfants et les meilleures pratiques des pays qui la mettent déjà en œuvre, en mettant tout particulièrement l'accent sur le rôle des parlementaires et des organisations de la société civile (OSC). Il se penchera également sur les difficultés et les lacunes rencontrées dans la mise en œuvre de l'approche multisectorielle. Enfin, il formulera des recommandations quant aux moyens de rendre cette approche plus efficace.



Photo: Annie Spratt/unsplash

1 ESARO du FNUAP et Equality Now, 2023. Mettre fin au mariage des enfants en Afrique de l'Est et australe : lacunes et possibilités des cadres législatifs, ESARO du FNUAP, <https://www.equalitynow.org/resource/ending-child-marriage-in-southern-africa-gaps-and-opportunities-in-the-legislative-frameworks/>

2 ESARO du FNUAP et Equality Now, 2023. Mettre fin au mariage des enfants en Afrique australe : transposition en droit interne de la loi type de la SADC sur le mariage des enfants, ESARO du FNUAP, <https://www.equalitynow.org/resource/ending-child-marriages-in-southern-africa-domesticating-the-sadc-model-law-on-child-marriage/>

3 ESARO du FNUAP et Equality Now, 2023. L'élimination du mariage des enfants en Afrique de l'Est et australe : défis dans la mise en œuvre des lois nationales et de la loi type de la SADC sur les mariages d'enfants, ESARO du FNUAP, <https://www.equalitynow.org/resource/equalitynow-org-cminesa/>

4 Ces 16 pays sont l'Angola, le Botswana, les Comores, la République démocratique du Congo, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

5 ESARO du FNUAP et Equality Now, 2023. Mettre fin au mariage des enfants en Afrique australe : transposition en droit interne de la loi type de la SADC sur le mariage des enfants, ESARO du FNUAP, <https://www.equalitynow.org/resource/ending-child-marriages-in-southern-africa-domesticating-the-sadc-model-law-on-child-marriage/>

6 ESARO du FNUAP et Equality Now, 2023. L'élimination du mariage des enfants en Afrique de l'Est et australe : défis dans la mise en œuvre des lois nationales et de la loi type de la SADC sur les mariages d'enfants, ESARO du FNUAP, <https://www.equalitynow.org/resource/equalitynow-org-cminesa/>

# L'APPROCHE MULTISECTORIELLE

Le principe fondamental d'une approche multisectorielle est une collaboration intentionnelle et coordonnée entre les partenaires et les secteurs concernés afin de planifier et de concrétiser leurs engagements en faveur des droits des femmes. Il ne s'agit pas d'un concept propre aux droits des femmes, mais il a été établi comme un outil utile pour aborder diverses questions relatives aux droits des femmes et des filles. S'il est déployé correctement, il porte l'agenda de la protection des droits des femmes au-delà des mécanismes nationaux de promotion des femmes.<sup>7</sup> Il témoigne d'un engagement national unifié et garantit que toutes les compétences pertinentes sont utilisées de manière coordonnée, sans répétition ni cloisonnement du travail. Les ministères, les agences internationales, les donateurs, les organisations de la société civile, les institutions religieuses, les responsables locaux et les gardiens sont quelques-unes des parties prenantes concernées par une approche multisectorielle visant à éliminer les violations des droits des femmes.<sup>8</sup>

## Qu'est-ce qui fonctionne pour mettre fin aux mariages d'enfants ?

La mise en œuvre de l'approche multisectorielle en matière de droits des femmes et des filles repose sur les cinq grands piliers suivants :

- **Reconnaître que la promotion des droits des femmes et des filles est une priorité nationale qui va au-delà des mécanismes de promotion des femmes ou des mécanismes de mise en œuvre de l'égalité des sexes au sein du gouvernement.** Cela implique la promulgation de lois adéquates, l'adoption de politiques et de plans dotés de budgets suffisants, et la mise en œuvre effective de ces lois visant à mettre fin aux mariages d'enfants.
- **Définir la responsabilité et le rôle de chaque organe du gouvernement et de chaque ministère dans la promotion et la protection des droits des femmes.** Par essence, cela consiste à intégrer les questions relatives aux femmes dans les différents secteurs du gouvernement. Par exemple, le ministère de l'Éducation jouerait un rôle clé en veillant à ce que les filles restent à l'école (y compris en utilisant des incitations pour qu'elles restent à l'école) et en renforçant la sensibilisation et la faculté d'agir des filles par le biais d'une éducation sexuelle complète, une stratégie clé pour mettre fin aux mariages d'enfants.
- **Assurer une réponse coordonnée entre les différents ministères, secteurs et organes du gouvernement dans le cadre d'une stratégie cohérente accompagnée d'une allocation claire de ressources.** Cela implique donc un suivi, des échanges d'informations, et une clarification des rôles
- **Rassembler les acteurs étatiques et non étatiques au sein de partenariats coordonnés.** Les organisations de la société civile, les partenaires internationaux pour le développement et les donateurs complètent le processus avec des groupes d'intérêt établis et des contributions financières. De tels partenariats sont également essentiels à la mise en œuvre d'interventions au niveau communautaire pour lutter contre les mariages d'enfants, notamment des interventions auprès des gardiens, des hommes et des garçons, et d'autres membres de la communauté.
- **Réunir l'expertise technique.** L'avantage de la coordination de différentes parties prenantes est qu'elle permet de disposer d'un large éventail de compétences qui peuvent être apportées par les différents partenaires.<sup>9</sup>

Dans le contexte des mariages d'enfants, les cinq piliers peuvent également être conçus pour créer une stratégie efficace en vue d'éliminer cette pratique préjudiciable.

7 Equality Now, *Use of multisectoral approach to ending gender-based violence and female genital mutilation in Africa* (2021).

8 UNICEF, *Multisectoral approaches to addressing harmful practices in Eastern and Southern Africa: A programme brief* (2021).

9 Equality Now, n° 6 ci-avant.

### **Pilier 1 : Le mariage des enfants, une priorité nationale**

En tant que point de départ de l'approche, le cadre législatif du pays doit être solide et englober tous les éléments fondamentaux qui contribuent à l'interdiction du mariage des enfants. Il doit notamment fixer sans équivoque un âge minimum pour le mariage, sans aucune exception liée au droit coutumier ou religieux ou à un autre droit personnel. La loi doit également supprimer toute possibilité de contourner l'âge minimum du mariage par le biais d'un consentement parental ou judiciaire.<sup>10</sup> En outre, toutes les lois relatives au mariage ou à la protection des enfants doivent être harmonisées afin d'éliminer tout conflit d'interprétation. Il devrait aussi y avoir des lois et des politiques qui facilitent l'enregistrement universel et précis des naissances.

Une fois qu'un tel cadre législatif est en place, il peut servir de base à l'élaboration d'une plateforme nationale comprenant des objectifs clairs et une répartition des rôles entre les différentes parties prenantes, soutenue par des lignes budgétaires adéquates pour la mise en œuvre de la stratégie ou du plan national. Par exemple, l'Érythrée a mis en place un plan stratégique national chiffré pour garantir les droits des enfants et des femmes et abandonner les

mutilations génitales féminines, le mariage des mineurs et d'autres pratiques traditionnelles néfastes (2020-2024).<sup>11</sup> La création d'une telle plateforme ou d'un tel plan doit se faire en concertation avec toutes les parties prenantes concernées, y compris les communautés touchées, et s'appuyer sur des données de référence pour mesurer l'impact de la stratégie.

L'un des éléments clés de l'élaboration d'une approche multisectorielle efficace est l'engagement permanent et continu auprès des communautés, de sorte que les questions communautaires ne soient pas examinées de manière isolée, mais qu'au contraire, elles façonnent la stratégie nationale.<sup>12</sup> De plus, cet engagement garantit que la stratégie visant à mettre fin aux mariages d'enfants ne reste pas une intervention imposée par le pouvoir, mais qu'elle peut se servir des actions communautaires à petite échelle qui sont déjà mises en place au niveau de la communauté et les étendre pour les appliquer au niveau national. L'organe exécutif du gouvernement et le parlement sont concernés par ce pilier, car ils sont responsables de l'élaboration et de la promulgation des lois ainsi que de l'adoption des politiques et des plans stratégiques visant à mettre en œuvre ce cadre législatif solide.



Photo: PixelCatchers/iStock

<sup>10</sup> Equality Now et FNUAP (N° 1 ci-avant).

<sup>11</sup> Comme indiqué ci-avant.

<sup>12</sup> UNICEF, Multisectoral approaches to addressing harmful practices in Eastern and Southern Africa: A programme brief (2021).

## Pilier 2 : Définir l'organe et le ministère qui assument la responsabilité du gouvernement et qui jouent un rôle dans l'élimination des mariages d'enfants<sup>13</sup>

- **Éducation** : L'accès à une éducation formelle de qualité à l'école prolonge la période pendant laquelle une fille est considérée comme une enfant et non comme une épouse potentielle. La promulgation et l'application par les gouvernements de lois et de politiques prévoyant une éducation gratuite et obligatoire pour les enfants constituent une stratégie clé pour mettre fin aux mariages d'enfants. En outre, l'école élargit les horizons de l'enfant grâce à ses réseaux sociaux, au renforcement de sa faculté d'agir et aux meilleures perspectives qu'elle lui ouvre en matière de moyens de subsistance et d'émancipation économique. Une éducation sexuelle complète et adaptée à l'âge des enfants, au sein du système scolaire, est pertinente pour réduire le nombre de grossesses précoces susceptibles de conduire à des mariages d'enfants. Par exemple, l'Afrique du Sud dispose d'un programme complet d'éducation à la sexualité adapté à l'âge des enfants, qui a été intégré à l'éducation de base par le biais d'une matière appelée « Orientation de la vie », laquelle est obligatoire tout au long de la scolarité, du primaire à la fin du secondaire. L'intégration de mesures visant à réduire le nombre de mariages d'enfants dans les stratégies existantes est également un moyen de mettre en œuvre l'approche multisectorielle, en particulier lorsque les ressources sont limitées. Le Mozambique a adopté une « stratégie en matière d'égalité des sexes dans le secteur de l'éducation », qui vise à instaurer l'égalité des droits et des chances pour les filles dans le secteur de l'éducation.<sup>14</sup> Bien qu'une stratégie de ce genre soit axée sur l'égalité dans le cadre de l'éducation, si la collecte des données nécessaires sur les mariages d'enfants y est incorporée, elle peut produire des résultats quant à son impact sur les mariages d'enfants. Le ministère de l'Éducation compétent et les agences qui lui sont rattachées constituent donc une composante clé du plan national.

L'alliance *Yes I Do* était un programme quinquennal mené de 2016 à 2020 dans sept pays dont l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, la Zambie et le Mozambique, financé par le ministère des Affaires étrangères néerlandais. Son objectif était de promouvoir un monde dans lequel les filles pourraient décider si, quand et avec qui se marier et avoir des enfants. Elle visait les 15-24 ans. Ses domaines prioritaires consistaient à cibler les membres de la communauté, les gardiens et les autres parties prenantes pour qu'ils changent d'attitude et agissent, à inciter les adolescents à revendiquer leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive, à donner aux adolescents les moyens de prendre des décisions éclairées concernant leur santé sexuelle, et à assurer leur éducation et leur émancipation économique afin de proposer une solution permettant d'éviter des mariages d'enfants.

### Résultats

Au Kenya et en Éthiopie, le taux de mariages d'enfants a baissé de 14 %.

### Difficultés

De nombreuses communautés avaient des préoccupations plus pressantes en termes de satisfaction des besoins de base tels que la nourriture, l'eau et l'assainissement, pour pleinement prendre part à ce programme.<sup>15</sup>

- **Finances** : L'accès au soutien aux moyens de subsistance et aux transferts en espèces est une stratégie importante de l'approche multisectorielle. La pauvreté a été identifiée comme l'un des facteurs essentiels des mariages d'enfants, c'est pourquoi il est important de s'intéresser au bien-être économique des ménages. Cette stratégie comprend l'accès à l'argent liquide et l'augmentation de la productivité par le biais d'activités telles que l'agriculture, l'élevage ou la création d'entreprises. Celles-ci renforcent à leur tour les actifs possédés et la sécurité alimentaire, ce qui non seulement augmente les chances des familles de pouvoir maintenir leurs enfants à l'école, mais diminue également le risque que les filles soient mariées en échange d'un apport financier. En outre, une voie claire vers des emplois auxquels les femmes et les filles peuvent accéder peut inciter les filles à penser qu'elles peuvent exploiter les connaissances et les compétences qu'elles ont acquises. Au Kenya, le Christian Children's Fund a mis en place un programme dans le cadre duquel

<sup>13</sup> Cette section est en grande partie adaptée du document de l'UNICEF, *Multisectoral approaches to addressing harmful practices in Eastern and Southern Africa: A programme brief* (2021).

<sup>14</sup> Centre for Human Rights, « A report on child marriage in Africa » (2018).

<sup>15</sup> <https://amref.org/ethiopia/yes-i-do-alliance/>

des primes en espèces étaient accordées aux familles en échange de ce qui aurait été le prix de la fiancée, pour que les filles restent à l'école au sein de la communauté Massaï.<sup>16</sup> Plusieurs entités gouvernementales seraient concernées par cette stratégie, telles que le ministère des Finances, qui alloue les budgets, et tout autre ministère traitant des petites et moyennes entreprises, de l'industrie, du commerce et des investissements, ou de l'agriculture.

- **Santé** : L'accès aux services de santé, dont les services de santé sexuelle et reproductive pour les adolescents, est une stratégie clé. Les services de santé sont utiles à la fois pour prévenir les grossesses précoces et pour apporter des soins aux adolescents et aux enfants déjà mariés afin de prendre soin de leurs droits et de leur santé en matière de sexualité et de procréation. En Zambie, l'UNICEF a mis en place un programme qui a permis de créer des espaces conviviaux pour les adolescents et les jeunes dans les établissements de santé publique, avec 200 pairs éducateurs et une centaine d'agents de santé formés dans tout le pays.<sup>17</sup> Ces agents de santé et pairs éducateurs contribuent à apporter des services de santé appropriés et accessibles aux jeunes. Les pairs éducateurs aident à aborder des questions qui pourraient s'avérer culturellement difficiles à aborder sinon, en raison des clivages générationnels. En outre, l'état de santé mentale des enfants et des adolescents déjà mariés ou qui ont été écartés du mariage est une priorité. Des conseils et un soutien psychologique sont nécessaires pour les aider à surmonter les traumatismes qu'ils ont pu subir du fait de leur mariage. Le ministère de la Santé est le principal acteur de cette stratégie.
- **Justice** : L'accès à la justice pour les enfants victimes de mariages d'enfants est une composante vitale. Là où le cadre juridique criminalise le mariage des enfants et prévoit des sanctions, il est important de disposer d'une voie d'orientation claire pour instruire les affaires et garantir la justice pour les enfants. Ce dispositif est complété par le travail des travailleurs sociaux et des agents de la protection sociale, qui peuvent aider à identifier les enfants qui risquent d'être mariés ou qui ont été mariés en violation de la loi. Les services de police et le système judiciaire orienteraient alors la stratégie grâce à un personnel bien formé pour traiter les cas délicats de mariage d'enfants.

**Au Kenya**, la Loi sur le service judiciaire a créé la Commission nationale pour l'administration de la justice (NCA) afin de garantir une approche coordonnée, efficace, efficiente et consultative de l'administration de la justice et de la transformation du système judiciaire. De son côté, la NCA a mis en place des Comités d'usagers des tribunaux (CUC) dans chaque tribunal afin de faciliter l'accès à la justice. Les CUC comprennent tous les utilisateurs de la chaîne judiciaire, du juge aux représentants des OSC en passant par les policiers, les procureurs et les professionnels de la santé. Les difficultés rencontrées qui ont un impact sur la rapidité de la justice pour les survivantes de violence basée sur le genre (VBG), dont fait partie le mariage des enfants, sont mises sur la table lors des réunions des CUC avec l'acteur étatique qui doit assumer la responsabilité de rectifier la question ou de déterminer si le problème réside dans un manque de capacités. La CUC contacte alors les parties prenantes qui peuvent combler ce manque pour les inviter à soutenir le développement de la CUC. Dans de nombreux districts, les CUC ont également préparé des procédures opérationnelles standard (POS) applicables à tous les acteurs du système de justice pénale, pour guider la gestion et le traitement des affaires liées à la violence basée sur le genre et au mariage des enfants. L'une des principales lacunes identifiées par les CUC est la nécessité de veiller à ce que tous les policiers et le personnel médical sachent comment traiter les preuves relatives à la VBG.

Les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle clé dans les mécanismes multisectoriels tels que les CUC, au sein desquels elles mettent en évidence les difficultés d'accès à la justice rencontrées par les victimes et les survivantes de VBG et de mariages d'enfants et elles demandent aux différents acteurs étatiques de rendre des comptes. Comme elles sont en mesure de signaler les obstacles spécifiques qu'elles ont rencontrés lors de l'accompagnement des survivants auprès de chaque prestataire de la chaîne de services, les membres de la CUC sont mis au défi de rectifier les erreurs qu'ils ont commises. Ensuite, le président de la CUC assure le suivi des résolutions prises au cours de la réunion afin de faire disparaître ces difficultés. Les OSC apportent à la CUC une dimension humaine qui pourrait se perdre en raison de la gestion de nombreux dossiers. En outre, les OSC veillent à ce que la dignité des victimes soit respectée et défendue au cours du processus de recherche de la justice. Enfin, comme les CUC disposent d'un financement limité, les OSC sont intervenues pour soutenir des séances de renforcement des capacités destinées à divers membres des CUC, en particulier les policiers chargés des questions liées au genre, les médecins, les procureurs et les responsables de l'enfance, afin de garantir que les enquêtes et les poursuites dans les affaires de VBG, et notamment de mariages d'enfants, soient menées avec la plus grande diligence et en suivant les procédures correctes, de manière à ce que les victimes obtiennent justice.

<sup>16</sup> <https://www.childfund.org/>

<sup>17</sup> UNICEF (n° 7).

- **Protection sociale :** La promotion de changements positifs des normes sociales contribue pour beaucoup à l'élimination des mariages d'enfants. Les pratiques et normes culturelles et religieuses négatives figurent en bonne place parmi les principaux facteurs du mariage des enfants dans de nombreuses sociétés. Cette stratégie implique un engagement important de la communauté par le dialogue et la diffusion d'informations. Les informations sur les effets négatifs des mariages d'enfants peuvent être diffusées par les médias et les structures communautaires. Parmi celles-ci, les anciens et les gardiens de la communauté, ainsi que les chefs religieux, qui sont souvent ceux qui fixent les normes au sein de la communauté. L'engagement de la communauté doit comprendre des discussions sur les attentes et les normes de la société, les préoccupations liées à la santé, les lois pertinentes, le rôle de la religion, l'impact négatif du mariage des enfants et les rôles et responsabilités de différents membres de la communauté. Les autres membres importants de la communauté à impliquer sont les filles, les garçons, les soignants, les enseignants, les agents de santé, les bénévoles locaux responsables de la protection de l'enfance, les pairs éducateurs et les autorités locales. Le fait de dépasser les notions d'âge et de statut contribue à encourager les communautés à démystifier des questions qui étaient auparavant considérées comme taboues. Au Malawi, en 2007, la chef du district de Dedza, Theresa Kachindamoto, a demandé à 51 sous-chefs de signer un accord interdisant le mariage des enfants. De plus, elle s'est rendue personnellement chez les gens, elle a organisé des réunions avec des groupes communautaires, elle a vanté la valeur de l'éducation, et elle a annulé plus de 850 mariages ou unions d'enfants en deux ans.<sup>18</sup> Les ministères qui s'occupent des femmes, des enfants et de la protection sociale guideraient ce processus.



Photo: Emmanuel Ikwuegbu/Pexels

- **Jeunesse :** L'accès et la participation aux réseaux sociaux des jeunes, aux institutions religieuses, aux clubs scolaires et aux associations de santé pour les jeunes aident les enfants et les adolescents à développer leur estime personnelle et leur confiance en eux. Ils pourraient également avoir un impact positif sur les jeunes en les incitant à prendre de meilleures décisions pour eux-mêmes et en les aidant à développer leur potentiel. Les travailleurs sociaux peuvent également aider à développer les réseaux familiaux et à soutenir les jeunes filles, en particulier celles qui sont déjà mariées. Elles ont besoin d'aide pour s'affirmer et pour rechercher leur indépendance économique. En Éthiopie et à Madagascar, des programmes ont été mis en place pour enseigner aux adolescentes les compétences de la vie courante.<sup>19</sup> Au sein du gouvernement, le ministère de la Jeunesse peut diriger ces processus en collaboration avec des partenaires.

Pour chacune de ces stratégies et chacun des ministères identifiés, il existe souvent une commission parlementaire correspondante qui surveille la mise en œuvre des travaux. Le rôle du parlement est examiné en détail ci-après.

<sup>18</sup> Centre for Human Rights, « A report on child marriage in Africa » (2018).

<sup>19</sup> Comme indiqué ci-avant.

### **Pilier 3 : Assurer une réponse coordonnée entre les différents ministères, secteurs et organes du gouvernement dans le cadre d'une stratégie cohérente accompagnée d'une allocation claire de ressources.**

Le responsable du plan multisectoriel doit avoir l'expertise requise en matière de genre et de droits humains et disposer d'un pouvoir suffisant au sein du gouvernement.<sup>20</sup> Il ou elle devrait également être en mesure de contrôler efficacement les activités des secteurs et de veiller à ce qu'il n'y ait pas de répétition des efforts. La structure du plan national ou infranational doit prévoir une interaction régulière entre les acteurs, avec des échanges d'information suffisants entre les secteurs et les systèmes d'orientation. Par exemple, si le ministère de l'Éducation a enregistré des données indiquant que plusieurs filles d'une région donnée ont arrêté l'école en raison de leur mariage précoce, ces informations doivent être partagées avec les autres secteurs afin de renforcer l'offre de services de santé sexuelle et reproductive dans la région et de revoir les stratégies d'engagement communautaire visant à éliminer les normes sociales négatives dans la région en question. Des ressources doivent donc être allouées pour garantir des réponses efficaces.

**Le programme *Son Choix***, mis en œuvre dans dix pays dont l'Éthiopie et l'Ouganda, illustre les éléments pratiques de cette approche.<sup>21</sup> Il a été financé par quatre organisations néerlandaises, la Stichting Kinderpostzegels Nederland, The Hunger Project, International Child Development Initiatives (ICDI) et l'Université d'Amsterdam, et s'est déroulé de 2016 à 2020. Il avait pour objets d'investir dans les filles, leurs connaissances, leurs compétences et leur participation, d'améliorer l'accès des filles à l'éducation formelle, d'améliorer l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive adaptés aux jeunes et de renforcer la sécurité économique des filles et de leurs familles, ainsi que de mobiliser les communautés pour faire évoluer les normes sociales.

#### *Résultats*

La proportion de filles de 12 à 17 ans mariées a diminué entre le taux de référence et la fin du programme, et la proportion de filles scolarisées a augmenté. Par exemple, au Mali, le nombre de filles scolarisées a augmenté de 35 points de pourcentage. En outre, l'Éthiopie a enregistré une importante amélioration de la sécurité économique des ménages, et l'enregistrement des naissances a progressé dans les dix pays.<sup>22</sup>

#### *Enseignements tirés*

L'une des grandes priorités devrait être de faire évoluer les normes sociales entourant l'acceptabilité de la sexualité des jeunes parmi les prestataires de soins de santé et les enseignants, ce qui est crucial pour une éducation sexuelle complète efficace et l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive.

### **Pilier 4 : Rassembler les acteurs étatiques et non étatiques au sein de partenariats coordonnés et d'une expertise regroupée**

Les parties prenantes concernées par la lutte contre les mariages d'enfants sont les organisations de la société civile (OSC), les partenaires de développement, les organisations confessionnelles et religieuses, et les donateurs. Dans le cadre des stratégies identifiées ci-avant, elles peuvent apporter leur expertise, notamment en matière de collecte de données et de plans de mise en œuvre. Elles peuvent également gérer des programmes visant à mettre en œuvre le plan national. En outre, elles peuvent contribuer financièrement aux plans de mise en œuvre, soit par le biais de leurs propres programmes financés (dans le cas des OSC et des partenaires de développement) soit en finançant les activités du gouvernement (donateurs et partenaires de développement).

Les OSC ont un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre de l'approche multisectorielle, et leur influence et leur impact peuvent être utiles pour étendre le projet ou le réduire afin d'atteindre la plupart des communautés locales. Elles représentent une mine d'avantages pour les programmes visant à mettre fin aux mariages d'enfants, car elles apportent souvent une expertise en matière de plaidoyer, de suivi de la responsabilité gouvernementale, d'engagement auprès des communautés et de leurs représentants, de mise en œuvre des programmes et de recherche.

Les OSC demandent également aux gouvernements de rendre des comptes, et elles s'engagent dans des actions de plaidoyer pour obliger les gouvernements à mettre en place des programmes visant à mettre fin aux mariages d'enfants. Elles peuvent également jouer un rôle crucial en incitant les gouvernements à mettre en place des plans nationaux multisectoriels, en présentant les données et l'ampleur du problème aux ministères compétents. En Zambie, le Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à mettre fin aux mariages d'enfants a collaboré avec la coalition des organisations de la

20 T. Awori, *Using the Multisectoral approach to implement the African Union's Women's Rights Protocol: Implementation Tool* (2016), Equality Now et SOAWR.

21 <http://www.her-choice.org/fr/son-choix/programme/>

22 Girls not Brides, FNUAP, UNICEF, *Research Spotlight: Successful multisectoral and multilevel approaches to address child marriage* (2022).

société civile ayant pour but la fin des mariages précoces afin d'élaborer et de lancer la Stratégie nationale pour mettre fin aux mariages d'enfants, un plan d'action national chiffré assorti d'un cadre complet de suivi et d'évaluation, ainsi que la Stratégie nationale de plaidoyer et de communication pour mettre fin aux mariages d'enfants.<sup>23</sup> L'intervention des OSC apporte une expertise technique, et leur plaidoyer pousse le gouvernement à faire montre de volonté politique en lançant des programmes comme celui-ci.

### **Pilier 5 : Réunir l'expertise technique**

Pour garantir une efficacité maximale dans la lutte contre les mariages d'enfants, les gouvernements ne devraient pas se contenter du personnel et des secteurs disponibles en leur sein, afin de disposer d'une expertise technique. L'approche multisectorielle va donc au-delà du seul secteur gouvernemental et s'étend à d'autres parties prenantes, partenaires et individus qui possèdent les compétences nécessaires pour mettre en œuvre des programmes visant à mettre fin aux mariages d'enfants. Les organisations de la société civile, les universités et les partenaires de développement tels que les agences des Nations Unies disposent souvent de compétences spécialisées qui, lorsqu'elles sont répertoriées et mises en commun, peuvent se compléter pour atteindre les objectifs souhaités. Par exemple, le gouvernement du Kenya utilise l'approche multisectorielle pour lutter contre les mariages d'enfants par l'intermédiaire du Comité national pour l'élimination des pratiques néfastes, nouvellement créé. Ce Comité est composé d'acteurs étatiques et non étatiques et a pour mandat de fournir des orientations générales pour éliminer les pratiques néfastes, dont le mariage des enfants, dans le pays et peut aider à coordonner les différentes parties prenantes. Parmi les principaux mandats du comité figurent l'élaboration d'indicateurs sur les pratiques préjudiciables aux enfants à intégrer dans le système de gestion de l'information sur la protection de l'enfance (CPIMS) et la supervision technique de l'élaboration de matériel et d'outils de renforcement des capacités pour les parties prenantes et les enfants, qui visent à prévenir les pratiques préjudiciables aux enfants et à y répondre efficacement.



Photo: Africanway/iStock

23 Aide-mémoire de l'UNICEF « Engagement de la société civile dans le Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à mettre fin aux mariages d'enfants ».

# LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES

Bien que plusieurs parties prenantes aient été identifiées dans le cadre de l'approche multisectorielle, ce document d'information se concentre sur le rôle des parlementaires et sur la manière dont ils peuvent contribuer au succès de l'approche multisectorielle. Pour faire de l'élimination des mariages d'enfants une priorité nationale bénéficiant du soutien total du gouvernement, il est capital d'avoir une volonté politique. Les parlements nationaux peuvent appuyer et soutenir cette volonté politique et apporter un important soutien supplémentaire qui contribuera au succès de l'approche multisectorielle. Leur rôle consiste notamment à adopter et à contrôler les lois, les politiques et les stratégies, et à tenir les gouvernements responsables de leur mise en œuvre effective, efficace et transparente.<sup>24</sup>

## Légifération

L'une des principales fonctions du parlement est d'adopter des lois, des règlements et des politiques qui entraînent le respect des droits. Les recherches menées par Equality Now, le Forum parlementaire de la SADC et l'ESARO du FNUAP indiquent que certains pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe présentent encore des lacunes dans leur législation en matière de protection contre le mariage des enfants.<sup>25</sup> D'autres disposent d'une combinaison de lois progressistes et rétrogrades qui doivent être harmonisées pour mettre fin aux mariages d'enfants. Les parlementaires ont donc le devoir d'**examiner et de veiller à ce que l'ensemble du régime juridique du mariage (y compris les lois sur l'héritage, le divorce, etc.) ne comporte pas de lacunes** qui exposent les enfants au mariage.<sup>26</sup> Ils doivent notamment supprimer toute exception qui pourrait permettre aux enfants de se marier et veiller à ce que les lois soient conformes aux obligations internationales et régionales du pays en matière de droits humains. Outre l'adoption de bonnes lois, **le parlement devrait superviser la formation des parties prenantes impliquées dans le système judiciaire** afin qu'elles traitent les affaires avec la sensibilité requise.<sup>27</sup> Les parlementaires peuvent également **plaider en faveur de l'adoption de stratégies et de plans nationaux ou infranationaux** pour la mise en œuvre de l'approche multisectorielle, ou de l'intégration des mesures nécessaires dans les plans existants.

## Budgétisation

Il est important que le parlement s'assure que chaque année, **un budget suffisant soit alloué aux programmes visant à éliminer les mariages d'enfants**. Il est compréhensible que les gouvernements soient réticents à gonfler le budget d'un seul ministère (par exemple le ministère de la Protection des femmes et/ou de l'enfance) pour lutter contre les mariages d'enfants. C'est pourquoi le parlement devrait veiller à ce que **différents ministères se voient allouer des budgets pour prendre des initiatives** pertinentes pour mettre fin aux mariages d'enfants, ou à ce qu'un pourcentage de leur budget soit affecté à ces initiatives. Cela garantit le financement de l'approche multisectorielle dans les différents secteurs. Lorsqu'un plan national est adopté, il incombe au parlement de **veiller à ce qu'il soit chiffré et entièrement financé**.

Les parlementaires devraient également **contrôler l'utilisation des budgets alloués** et exiger des **ministères qu'ils rendent compte de leurs dépenses**. En outre, ils devraient **vérifier dans leurs propres circonscriptions si les fonds alloués aux initiatives visant à mettre fin aux mariages d'enfants ont atteint leurs objectifs sur le terrain**.<sup>28</sup> Inversement, ils devraient **diffuser des informations dans leur circonscription** pour expliquer comment les autorités locales peuvent accéder aux fonds destinés aux programmes visant à mettre fin aux mariages d'enfants.

Les OSC peuvent également s'engager dans le plaidoyer budgétaire afin de forcer les gouvernements et les parlementaires à rendre compte de leurs engagements budgétaires et, pour commencer, de pousser les gouvernements à prendre ces engagements.

24 Organisation mondiale de la santé, *Multisectoral preparedness coordination framework: Best practices, case studies and key elements of advancing multisectoral coordination for health emergency preparedness and health security* (2020)

25 Equality Now et FNUAP (n° 1).

26 Girls not Brides, *The role of parliamentarians in ending child marriage: A toolkit* (2016).

27 Comme indiqué ci-avant.

28 Comme indiqué ci-avant.

**Girls Not Brides** a testé une campagne de plaidoyer budgétaire avec des OSC partenaires dans cinq pays dont le Kenya. Le plaidoyer budgétaire se concentre sur les recettes nationales générées par le pays et non sur l'aide internationale ou tout autre financement externe, afin de s'assurer que les dépenses s'étendent aux initiatives visant à mettre fin aux mariages d'enfants.<sup>29</sup> Les plans stratégiques nationaux qui manquent de ressources restent inappliqués. Il est donc important que les OSC poussent les gouvernements à débloquer des fonds pour ces plans. Les deux éléments de cette démarche sont : (i) l'analyse budgétaire, qui consiste à analyser les informations budgétaires et à en expliquer ses implications de manière claire et convaincante ; ainsi que (ii) le plaidoyer stratégique, qui consiste à faire connaître une campagne, à mobiliser la population et à atteindre les décideurs politiques et les autres parties prenantes.<sup>30</sup> Dans le comté de Kilifi, au Kenya, dans le cadre de ce projet, le plaidoyer budgétaire a indiqué aux autorités du comté la nécessité de disposer de données précises et d'une analyse situationnelle sur le mariage des enfants afin de mettre en évidence et de combler les lacunes en matière de connaissances sur sa fréquence et les zones à risque dans la région. Les autorités du comté ont également été encouragées à établir des liens entre les initiatives sur les mariages d'enfants et les stratégies existantes, comme celle sur les grossesses chez les adolescentes.



Photo: Toby Wong / Unsplash

<sup>29</sup> Girls not Brides, *Civil Society and budget advocacy to end child marriage: Lessons learnt from six pilot projects* (2020)

<sup>30</sup> Comme indiqué ci-avant.

## Surveillance et responsabilité

Dans le cadre de son rôle de surveillance, les fonctions clés du parlement sont les suivantes :

- > faire respecter l'État de droit ;
- > améliorer l'efficacité et l'efficacités des activités financières du gouvernement ;
- > surveiller la réalisation par le gouvernement des résultats fixés par la législation et ses propres programmes ;
- > accroître la transparence des opérations gouvernementales ; et
- > renforcer la confiance accordée par la population au gouvernement.<sup>31</sup>

Le mécanisme de responsabilisation du parlement est souvent mis en œuvre par des commissions parlementaires qui sont créées pour traiter d'un thème spécifique. Certaines existent depuis longtemps et durent toute la durée de la législature, tandis que d'autres sont constituées de manière ponctuelle pour aborder une question précise et sont dissoutes une fois que celle-ci a été résolue.<sup>32</sup> Par exemple, le forum parlementaire ougandais pour les enfants a été constitué pour examiner le bien-être, le développement et la protection des enfants en situation difficile.<sup>33</sup> Les commissions sont efficaces parce qu'elles constituent un groupe restreint de parlementaires à même d'analyser une question en profondeur et d'en rendre compte au parlement dans sa globalité. « Les commissions devraient avoir le pouvoir de convoquer des personnes, des documents et des dossiers, d'examiner les lois et de recommander des amendements ou de modifier la législation, le droit et des ressources suffisantes pour consulter et/ou employer des experts, de solliciter et de recevoir des documents de la population, d'entendre des témoignages de diverses personnes, d'entendre généralement les témoignages en public, de protéger les informateurs tels que les lanceurs

d'alerte ou les témoins qui leur présentent des informations pertinentes, et le droit de voter pour les membres de la commission. »<sup>34</sup>

Les commissions parlementaires disposent ainsi d'un large éventail de pouvoirs. Dans le contexte du mariage d'enfants, le parlement peut donc **convoquer les ministères** pour leur demander des comptes en cas d'absence d'initiatives visant à mettre fin aux mariages d'enfants. Le Parlement pourrait **exiger la production de données pertinentes concernant les mariages d'enfants**, par exemple les points chauds et les tendances, afin de pouvoir prendre des décisions telles que l'allocation de fonds pour des interventions. Le responsable d'un plan national ou de mesures visant à mettre fin aux mariages d'enfants pourrait fournir **au Parlement des mises à jour régulières** sur les progrès réalisés par les différents secteurs pour mettre en œuvre le plan. De cette manière, le Parlement assume le **rôle de contrôle objectif global** et peut donner des conseils sur l'amélioration possible des mesures. Une commission parlementaire spécifique consacrée au mariage des enfants peut être créée à cet effet. Cette commission peut également **discuter directement avec les acteurs non étatiques**, dont les OSC, qui peuvent fournir des informations utiles sur l'efficacité des efforts du gouvernement et informer de leurs propres activités visant à mettre fin aux mariages d'enfants. En outre, le Parlement peut **pousser le gouvernement à respecter son obligation de faire régulièrement rapport aux organismes internationaux de défense des droits humains** sur les progrès réalisés pour mettre fin aux mariages d'enfants (par exemple, la Commission CEDEF, la Commission des droits de l'enfant, la Commission africaine, etc.) ; ainsi qu'à mettre en œuvre les recommandations reçues de ces mécanismes internationaux et régionaux de défense des droits humains en vue de mettre fin aux mariages d'enfants.

L'action parlementaire au Zimbabwe a donné quelques résultats. Madame Jessie Majome a utilisé son rôle de parlementaire pour renforcer la volonté politique de mettre fin aux mariages d'enfants au Zimbabwe. Après avoir discuté avec d'autres parlementaires et échangé des idées dans le cadre de la plateforme d'Action parlementaire globale, elle a rencontré le ministre de la Justice et des Affaires parlementaires et vice-président de l'époque, M. Emerson Mnangagwa, afin d'obtenir son engagement à harmoniser le droit législatif et le droit coutumier dans le cadre de la lutte contre les mariages d'enfants. Elle a été invitée à soumettre des projets de modifications de lois visant à éliminer le mariage des enfants de la législation zimbabwéenne, qu'elle lui a présentés, ainsi qu'au Parlement. Elle a mobilisé les parlementaires du pays pour qu'ils expriment leur engagement à mettre fin aux mariages d'enfants, et elle a influencé le gouvernement pour qu'il élabore une stratégie nationale visant à mettre fin aux mariages d'enfants. À la suite d'un arrêt de la Cour constitutionnelle interdisant les mariages d'enfants, ses actions ont conduit le vice-président et le ministre de la Justice à s'engager à modifier toutes les lois pour refléter la position constitutionnelle. Le Zimbabwe dispose désormais d'une Loi sur le mariage qui interdit sans équivoque les mariages d'enfants, sans aucune exception.<sup>35</sup>

31 Transparency International, *Overview of parliamentary oversight tools and mechanisms* (2022).

32 Comme indiqué ci-avant.

33 <https://www.parliament.go.ug/page/uganda-parliamentary-forum-children-upfc>

34 Commonwealth Parliamentary Association, *Recommended benchmarks for democratic legislatures* (2006 révisé et mis à jour en 2018)

35 Girls not Brides (n° 24 ci-avant).

# DIFFICULTÉS

Si les meilleures pratiques en matière de programmation multisectorielle visant à mettre fin aux mariages d'enfants ont été mises en évidence, il reste encore des difficultés à surmonter pour que les programmes fonctionnent efficacement, étant donné que le taux de mariage des enfants dans les sous-régions n'a pas encore baissé pour atteindre des niveaux acceptables. Certaines de ces difficultés ont déjà été soulignées dans les rapports précédents de cette série<sup>36</sup>, notamment les lacunes de la loi qui rendent sa mise en œuvre problématique. Les autres difficultés dignes d'être mentionnées sont les suivantes :

- **Difficultés liées au financement** : Les économies de plusieurs pays africains étant en difficulté, de nombreuses priorités concurrentes doivent se partager les financements disponibles. Alors que la lutte contre les pratiques néfastes figure en bonne place dans les priorités de la plupart des pays, son financement semble être tout à fait insuffisant. Les efforts spécifiquement axés sur les mariages d'enfants sont donc relégués au second plan.
- **La dé-priorisation des mariages d'enfants** : Outre l'absence de priorité en matière de financement, les programmes relatifs aux mariages d'enfants risquent également d'être relégués au second plan par rapport à d'autres questions. Dans le cas de l'Afrique du Sud, la violence envers les femmes et les féminicides sont si courants dans le pays que les efforts sont souvent concentrés sur la lutte contre ces phénomènes, au détriment des problèmes liés aux mariages d'enfants tels que l'*ukuthwala* (qui implique l'enlèvement et le mariage forcé).<sup>37</sup>
- **Manque de volonté politique et de capacité à mettre en œuvre l'approche multisectorielle** : Le principe qui sous-tend la mise en œuvre réussie de l'approche multisectorielle est la présence d'une volonté politique de faire du mariage des enfants une priorité nationale et d'adopter les lois et les politiques nécessaires pour que cela fonctionne. Le programme politique est orienté par les personnes en place, et en cas de changement de personnel (surtout au Parlement), il est parfois difficile de reprendre le même élan si les nouvelles personnes ont d'autres priorités. Par exemple, au Zimbabwe, les priorités ont changé lors du renouvellement du Parlement, les nouveaux parlementaires considérant le mariage des enfants comme une « question secondaire » qui n'avait eu qu'un impact<sup>38</sup> limité sur le résultat des élections.
- **Pauvreté et catastrophes naturelles** : L'un des principaux facteurs du mariage des enfants est la pauvreté, les familles cherchant soit à réduire le nombre de bouches à nourrir soit à utiliser la richesse de la mariée pour atténuer leur pauvreté. Si la pauvreté est aggravée par des catastrophes naturelles, comme dans les régions du Mozambique sujettes aux cyclones ou lors de la pandémie de COVID-19, la situation des jeunes filles devient encore plus précaire. Le changement climatique se traduit souvent par des phénomènes météorologiques qui entraînent une pénurie de ressources qui, à son tour, renforce le besoin de marier les jeunes filles, que ce soit pour alléger le fardeau pesant sur les ressources limitées de la famille, pour obtenir des richesses de la jeune mariée afin d'atténuer la situation désespérée de la famille ou pour assurer le bien-être de l'enfant dans une famille mieux pourvue en ressources.<sup>39</sup> Si des programmes multisectoriels étaient en place, comme une éducation sexuelle complète, des amicales ou des programmes éducatifs, ils sont interrompus si la catastrophe naturelle entraîne le déplacement des filles, ce qui les rend vulnérables au mariage des enfants.
- **Mise en œuvre, suivi et apprentissage inadéquats** : Si de nombreux pays ont adopté des plans et des stratégies pour mettre fin aux mariages d'enfants, dans certains cas, ces plans ne sont pas mis en œuvre de manière efficace. Même lorsque les plans ont été mis en œuvre, il n'y a pas suffisamment de preuves de l'efficacité de ces plans et de ce qui a fonctionné.
- **Résistance de la communauté** : En tant que pratique ancrée dans les communautés traditionnelles, le mariage des enfants est une question difficile à aborder en raison de la résistance des communautés qui le pratiquent depuis des siècles. Le statut social subalterne des femmes et des filles continue de constituer un obstacle, les décisions et les pratiques relatives au mariage étant souvent le fait des membres masculins de la famille et de la communauté. Cela compromet les efforts programmatiques, en particulier lorsque le bien-être économique de la famille repose sur ses membres masculins. Cela signifie que des interventions telles que la poursuite de la scolarisation peuvent être diminuées sans consultation.

36 Equality Now (n° 1) et (n° 2).

37 Comme indiqué ci-avant. L'*ukuthwala* est une pratique traditionnelle néfaste de certaines régions d'Afrique du Sud, dans le cadre de laquelle les jeunes filles sont enlevées et mariées de force.

38 Comme indiqué ci-avant.

39 [https://esaro.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/child\\_marriage\\_and\\_environmental\\_crises\\_an\\_evidence\\_brief\\_final.pdf](https://esaro.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/child_marriage_and_environmental_crises_an_evidence_brief_final.pdf)

# RECOMMANDATIONS

Afin d'accroître l'efficacité de l'approche multisectorielle visant à mettre fin aux mariages d'enfants, les recommandations suivantes sont formulées :

## Globalement :

- Pour atténuer les difficultés liées aux contraintes financières, il est nécessaire d'intégrer davantage les initiatives visant à mettre fin aux mariages d'enfants dans les stratégies existantes. Plusieurs pays ont déjà mis en place des programmes concernant les services de santé sexuelle et reproductive, l'éducation et l'émancipation économique des adolescents, et tous ces éléments se trouvent au cœur de l'approche multisectorielle visant à mettre fin aux mariages d'enfants.
- Pour que l'intégration mentionnée ci-avant soit efficace, elle peut être précédée d'une recherche adéquate et d'une analyse de la situation relative au mariage des enfants dans une région. Cela permettra de savoir comment modifier au mieux les stratégies existantes pour œuvrer à l'élimination des mariages d'enfants.
- Les mécanismes de suivi des plans nationaux et infranationaux doivent être renforcés afin de recueillir les informations nécessaires à la continuité des programmes. Des outils de suivi décentralisé par les parties prenantes qui alimentent un outil de suivi centralisé par le responsable pourraient constituer un moyen efficace de suivre les progrès réalisés.

## Aux parlementaires :

- Le Parlement devrait veiller en priorité à ce que les lois sur le mariage des enfants soient conformes aux obligations internationales et régionales relatives aux droits humains, notamment celles énoncées dans la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo) et la Loi type de la SADC sur le mariage des enfants.
- Les lois relatives au mariage des enfants, y compris les lois statutaires, religieuses et coutumières, doivent être harmonisées afin d'éliminer les ambiguïtés et les dispositions contradictoires.
- Le Parlement devrait accroître sa base de connaissances en consultant des experts dans le domaine du mariage des enfants (y compris des membres d'organisations de la société civile) afin de pouvoir exercer avec compétence son rôle de contrôle des mesures prises par le gouvernement pour mettre fin aux mariages d'enfants.
- Les parlementaires devraient faire pleinement usage de leur rôle de suivi et de contrôle pour surveiller la mise en œuvre et l'application effectives des lois et des politiques visant à mettre fin aux mariages d'enfants.
- Les Parlements devraient envisager de créer des sous-commissions permanentes sur le mariage des enfants (ou sur les pratiques préjudiciables, les droits sexuels et reproductifs, et la santé ou la violence basée sur le genre). Il pourrait s'agir de branches de la commission relative aux questions de genre, avec un petit groupe consacré à l'élimination des mariages d'enfants. Cela pourrait aider à maintenir les mariages d'enfants parmi les priorités du Parlement et à renforcer la volonté politique du Parlement et du gouvernement.

## Aux OSC:

- Les OSC devraient renforcer la coordination locale et régionale entre elles et recenser et identifier les points forts des différentes OSC qui peuvent se spécialiser dans des aspects spécifiques, afin d'éviter la répétition et le cloisonnement du travail. Les réseaux existants de lutte contre les mariages d'enfants doivent être transparents et responsables afin d'accroître la confiance dans le réseau. Le fonctionnement de ces réseaux sera amélioré par le suivi et l'évaluation, ainsi que par la création d'une base de données de ressources et de documentation afin de promouvoir les meilleures pratiques et les échanges de connaissances.
- Les plans de travail des OSC et des autres parties prenantes pour lutter contre les mariages d'enfants concordent avec les plans d'action nationaux visant à mettre fin aux mariages d'enfants.
- Les jeunes et les survivantes devraient être impliqués de manière significative dans le plaidoyer et la programmation, tant par le Parlement que par les OSC, afin de concevoir des programmes qui servent au mieux leurs intérêts.
- Les OSC devraient donner la priorité au plaidoyer, pour promouvoir l'appropriation des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits humains ainsi que l'application et la mise en œuvre effectives des lois et des politiques relatives au mariage des enfants.

## Contact Equality Now

 [info@equalitynow.org](mailto:info@equalitynow.org)

 [www.equalitynow.org](http://www.equalitynow.org)

 [@equalitynoworg](https://www.facebook.com/equalitynoworg)

 [@equalitynow](https://twitter.com/equalitynow)

 [@equalitynoworg](https://www.instagram.com/equalitynoworg)

## Contact UNFPA East and Southern Africa

 [comms-team-esaro@unfpa.org](mailto:comms-team-esaro@unfpa.org)

 [www.esaro.unfpa.org](http://www.esaro.unfpa.org)

 [@UNFPA.ESARO](https://www.facebook.com/UNFPA.ESARO)

 [@UNFPA\\_ESARO](https://twitter.com/UNFPA_ESARO)